

Le Québec éclairé... ou dans le noir ?

Publié à 13 h - 2025-04-17



Kary-Anne Danis

18 ans, Collège Notre-Dame-de-l'Assomption



Anass Elhaoua

15 ans, Collège Sainte-Anne

La pollution lumineuse est un sujet qui soulève de nombreuses questions. Elle peut améliorer la qualité de vie des humains, mais aussi des animaux. Le projet de loi no 1, présenté par le gouvernement, serait progressif, ce qui veut dire que les lumières ne vont pas être changées toutes en même temps. Toutefois, le projet de loi impose la réduction de l'éclairage dans toutes les entreprises privées durant la nuit. Face à nos interrogations, nous avons interviewé Sabrina Violonchi, députée responsable du projet de loi no 1.

Ce que vous devez savoir :

- **À partir de 2035, une nouvelle loi sur l'éclairage nocturne entrera en vigueur au Québec.**
- **Cette loi vise à encadrer l'éclairage pour réduire la pollution lumineuse et protéger la faune.**
- **Le ministre des Transports désignera un ingénieur responsable de la vérification des lampadaires pour s'assurer qu'ils respectent les normes.**
- **Toutes les entreprises privées devront installer un système d'éclairage à diodes électroluminescentes (DEL) autour de leurs bâtiments et dans leurs stationnements.**
- **Ces systèmes devront produire une luminosité entre 14 000 et 16 000 lumens pendant la nuit.**
- **Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, toutes les infrastructures concernées devront être conformes à ces exigences.**
- **Toute entreprise privée qui ne s'adapte pas au système de lumière recevra :**
 - **Un avertissement pour une première infraction**
 - **Une amende de 1 000 \$ pour une première récidive**
 - **Une amende de 10 000 \$ pour une deuxième récidive**
 - **Elle devra remplacer ses dispositifs d'éclairage dans un délai de 5 mois suivant l'avis d'infraction.**

Si cette loi, qui consiste à encadrer l'éclairage pour réduire la pollution lumineuse, est adoptée, elle imposera le remplacement de tous les lampadaires de la province par des lampadaires au sodium à haute pression, lesquelles sont jugées trop vieilles, moins économiques et plus chères par différentes personnes expertes. Elle imposera à toutes les entreprises privées des règles et des sanctions.

C'est bien beau de vouloir sauver la faune, mais une question commune est posée par la population. À la suite de nos recherches, nous avons trouvé que dans toute notre province, il y a environ 825 000 lampadaires. Une lampe à sodium à haute pression coûte à l'unité 95 \$ pour un total de 78 375 000 \$.

Nous avons demandé à la députée Violonchi comment elle justifie ce tel montant, qui fait mal dans le portefeuille des Québécois et Québécoises, autant sur le plan économique qu'environnemental, surtout en considérant que certaines de ces lampes seront remplacées avec des lampes encore fonctionnelles.

La députée, bien qu'un peu déstabilisée, a tenté de défendre la loi en mettant l'accent sur les bienfaits pour la faune nocturne et la réduction de la pollution lumineuse. C'est bien de défendre l'environnement, mais la question initialement posée quant au portefeuille des Québécois et Québécoises demeure sans réponse.

La question que je vous pose à vous, peuple Québécois, est : est-ce une réelle priorité alors que nous sommes actuellement dans une crise économique ? Si cette loi est adoptée dans quel secteur le gouvernement va-il encore couper ?

Bref, ce projet de loi sur la réduction de la pollution lumineuse soulève à la fois des enjeux environnementaux et économiques importants. Bien qu'il vise à améliorer la qualité de vie des humains et des animaux en encadrant l'éclairage nocturne, notamment par l'installation de ces anciens lampadaires dans les entreprises privées, son coût demeure un obstacle majeur. Avec environ 825 000 lampadaires à remplacer pour un total de plus de 78 millions de dollars, plusieurs citoyens et citoyennes s'inquiètent de l'impact financier. Malgré les bonnes intentions de la députée Violonchi pour protéger la faune, cette loi demande une planification réaliste et des justifications solides pour convaincre la population de sa faisabilité et de son bien-fondé. On demeure disponible si la députée souhaite préciser son point.